

Mesures de prévention et de contrôle des infections du Service de santé de la région de Durham pour la Division des Services de garde à l'enfance appliquant les critères d'exploitation et l'approche pédagogique du ministère de l'Éducation



Mai 2015

Le Service de santé de la région de Durham inspecte régulièrement les établissements de services aux enfants sur le plan des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de s'assurer que les principes de base sont observés pour prévenir la propagation des maladies.

Récemment, un virage philosophique s'est produit dans les pratiques d'enseignement visant à appuyer et améliorer l'apprentissage précoce chez les enfants d'un plus grand nombre de façons. La Division de l'écosalubrité et la Division des services à l'enfance ont collaboré afin d'établir des façons additionnelles d'appuyer ces nouvelles pratiques d'enseignement tout en maintenant les principes de base de la prévention et du contrôle des infections pour prévenir la propagation des maladies.

Les mesures ci-après de prévention et contrôle des infections tentent d'apporter de la flexibilité pour introduire divers types d'articles/de matériel et types de jeux, etc. dans la mise en place de services aux enfants et afin de rencontrer les normes d'exploitation des deux divisions. Ce document concerne spécifiquement les changements de pratiques touchant **les articles absorbants/en peluche, le jeu sensoriel en groupe, les articles naturels** et les articles apportés du domicile **de l'enfant/du personnel**. Ces mesures de prévention et de contrôle des infections ont été adaptées pour aborder les critères d'exploitation nouveaux ou mis à jour afin de prévenir la propagation des maladies. Les situations dans le domaine des services aux enfants sont souvent complexes et il se peut qu'elles aient besoin d'être évaluées sur une base individuelle par l'inspecteur de la santé publique.

1. Les enfants peuvent avoir accès à, et partager des **articles absorbants/en peluche** pourvu que:
 - a. l'établissement ne soit pas en état de flambée de maladie,
 - b. Les articles soient enlevés immédiatement pour être lavés/nettoyés/jetés au rebut s'ils sont contaminés par du sang ou des fluides corporels, p. ex., mis dans la bouche, si on a bavé, éternué ou toussé dessus,
 - c. les articles en peluche/absorbants soient régulièrement lavés/nettoyés/jetés au rebut sur une base hebdomadaire au minimum.
2. Les enfants peuvent participer à des **jeux sensoriels en groupe** en autant que :
 - a. l'établissement ne soit pas en état de flambée de maladie,
 - b. l'hygiène des mains soit pratiquée avant et après,
 - c. les articles sont retirés immédiatement pour être nettoyés/jetés au rebut s'ils sont contaminés par du sang ou des fluides corporels, p. ex., mis dans la bouche, si on a bavé, éternué ou toussé dessus,
 - d. les articles sensoriels soient régulièrement nettoyés/jetés au rebut sur une base hebdomadaire (des exceptions peuvent s'appliquer) au minimum,
 - e. les jeux d'eau ne doivent PAS être offerts comme jeux de groupe aux enfants qui portent des couches.
3. **Les articles naturels** (p. ex., pommes de pin, nids d'oiseaux, bâtons, roches, feuilles, rayon de miel) peuvent être apportés pourvu que :
 - a. l'établissement ne soit pas en état de flambée de maladie,
 - b. les articles ne soient pas visiblement contaminés et les articles lavables soient nettoyés avant usage,
 - c. les articles non lavables soient placés dans un étui, un pot en plastique, etc. si on soupçonne qu'ils sont contaminés, p. ex., nid d'oiseau,
 - d. les articles provenant de l'extérieur devraient être ramassés loin des déchets/ordures, des fientes animales, des déjections d'oiseaux, de la contamination chimique, etc.
 - e. les articles doivent être retirés immédiatement pour être jetés au rebut/nettoyés s'ils sont contaminés avec du sang ou des fluides corporels, mis dans la bouche, si on a bavé, éternué ou toussé dessus,
 - f. les articles naturels soient régulièrement jetés au rebut/nettoyés sur une base hebdomadaire au minimum.
4. Les articles peuvent être apportés du **domicile de l'enfant/du personnel** en vue d'un usage partagé pourvu que :
 - a. les articles soient nettoyés/blanchis par le personnel des services aux enfants avant l'utilisation, conformément à la politique ou aux procédures de l'établissement.

Remarques importantes:

1. Supervision adéquate du personnel pour s'assurer que les articles contaminés ne sont pas partagés et sont immédiatement retirés quand l'enfant a fini de s'en servir.
2. Groupes d'âge comprenant les nourrissons et les tout-petits, une désinfection est requise en plus du nettoyage.
3. S'assurer que les risques pour la sécurité ont été pris en considération pour tous les articles utilisés par les enfants tels exposition aux allergènes, risques de suffocation, graines toxiques, etc. On s'attend à ce que le personnel effectue une évaluation des risques pour déterminer si les articles sont appropriés et sécuritaires.



Environmental Help Line
1-888-777-9613 ou 905-723-3818
durham.ca

Si vous avez besoin de cette information dans un format accessible, composez le 1-888-777-9613.



DUHEV-496 Aug/15